

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

063-216304659-20250328-2025_35-DE

Reçu le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

~~L'an deux mille vingt-cinq, le~~ vingt-huit Mars

le Conseil municipal de la Commune de VIVEROLS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2025

PRESENTS : MM. HAUTEVILLE – RICHARD – JOUBERT – PICARD –
CHAUVE – PORTENEUVE – MONNIER – DIBON -

ABSENTS : Colette COUBLE a donné procuration à Marc JOUBERT
Armelle BOSVERT

Monsieur Cyril HAUTEVILLE a été élu Secrétaire

Objet : Tarif Redevance Assainissement au 01.08.2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de réfection des réseaux d'assainissement programmé pour 2025
- fait part de la potentielle non éligibilité de ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- rappelle l'emprunt contracté pour assurer le financement de tranche exécutée en 2021-2023
- fait part d'un nouveau recours à l'emprunt pour financer la tranche prévue en 2025

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de modifier les
tarifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de Redevance
Assainissement à compter du 1er août 2025 comme indiqué ci-dessous :

Tarif Redevance Assainissement :

- Forfait par compteur : 60 euros
- de 0 à 120 M³ d'eau consommée : 1.50 euros le M³
- au delà de 120 M³ d'eau consommée : 1.00 euros le M³
- Droit de branchement au réseau d'assainissement : 500 euros

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus;

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc JOUBERT

Le Secrétaire de Séance,
Cyril HAUTEVILLE



